

Québec, le 17 novembre 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt, par la députée de Taschereau, d'une pétition à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement d'accorder aux professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires, des conditions de travail acceptables et susceptibles de limiter la pénurie de main-d'œuvre qui menace le réseau public de santé du Québec, vous trouverez ci-jointe la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Vincent Lehouillier
Directeur de cabinet

p.j.

N/Ref. : 10-MS-04489

Québec, le 17 novembre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

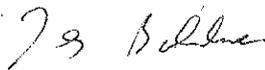
Le 7 octobre dernier, la députée de Taschereau déposait une pétition demandant au gouvernement d'accorder aux professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires, des conditions de travail acceptables et susceptibles de limiter la pénurie de main-d'œuvre qui menace le réseau public de santé du Québec.

Le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) négocie les conventions collectives des quelque 240 000 salariés du secteur de la santé et des services sociaux en vertu de la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic*. Il représente donc le ministère de la Santé et des Services sociaux et les employeurs que sont les établissements et agences du réseau dans le cadre de la négociation avec les organisations syndicales de ce secteur. C'est donc au CPNSSS de négocier les matières sectorielles dont notamment les préoccupations concernant l'organisation du travail en lien avec la rareté de la main-d'œuvre dans certaines catégories d'emploi.

À ce jour, le CPNSSS a donc conclu des ententes de principe avec tous les syndicats du secteur dont récemment avec la FIQ.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,



Yves Bolduc